

Initiatives ministérielles

Le vice-président: Nous sommes tous revenus récemment à la Chambre. Je demanderais à tous les députés de ne pas appeler les ministres par leur nom de famille ou par leur prénom, mais bien par le nom de leur ministère.

M. Leon E. Benoit (Végréville, Réf.): Monsieur le Président, j'ai suivi le débat sur les amendements et j'ai cru devoir prendre la parole au nom des Canadiens, surtout mes électeurs que j'ai rencontrés cet été et les Canadiens de la région de l'Atlantique que j'ai vus plus récemment.

Les Canadiens veulent qu'on modifie notre système judiciaire afin de mieux protéger les citoyens de notre pays. Ils ne veulent pas qu'on change le système pour protéger les criminels. Ils ne tiennent pas particulièrement à consacrer davantage d'argent à la réadaptation des criminels, quoiqu'ils soient pour qu'une réadaptation ait lieu si possible. Les Canadiens veulent que le système judiciaire les protège.

L'amendement proposé par le député de Wild Rose prévoit une protection accrue, du moins pour un groupe de Canadiens en particulier, à savoir les enfants. Il devrait certes avoir l'appui de tous les députés. Je ne peux tout simplement pas croire que tous les députés ne sont pas disposés à adopter un amendement qui permettra de mieux protéger les enfants. Je n'arrive pas à croire qu'ils n'adoptent pas cet amendement.

• (1215)

Cet amendement prévoit expressément que l'information soit entrée dans le réseau informatique de la police, le CIPC. Il s'agirait de l'information concernant la façon d'opérer des délinquants sexuels qui s'en prennent aux enfants. Voilà ce que permettrait de faire cet amendement. Il mettrait cette information à la disposition de tous les agents de police du Canada.

C'est ainsi que les policiers qui enquêteraient au sujet de l'exploitation sexuelle d'un enfant auraient accès rapidement et directement à l'information recueillie dans tout le Canada et verraient qu'un crime similaire a peut-être déjà été commis ailleurs au Canada.

Puis, cet amendement permettrait de renseigner les policiers, toujours au CIPC, sur l'endroit où les délinquants sont détenus et la date de libération de tout délinquant ayant commis un délit sexuel contre un enfant. Comme cette information serait disponible au CIPC, elle serait facilement accessible pour tous les agents de police du Canada.

Par conséquent, j'ai beaucoup de mal à comprendre pourquoi cet amendement ne serait pas appuyé par tous les députés. C'est pourquoi je remercie le député de Wild Rose d'avoir proposé cet amendement.

On peut faire beaucoup plus que cela. Il est impérieux que notre pays redéfinisse clairement les priorités de notre système de justice. En raison d'un effort conscient des gouvernements libéraux qui se sont succédé, disons à partir de 1972, année où M. Goyer était le solliciteur général, le système de justice a vu ses priorités complètement transformées: lui qui accordait la plus haute priorité aux droits des Canadiens de se sentir en sécurité et de l'être, ainsi qu'aux droits des victimes, il a alors commencé à

privilégier les droits du pauvre criminel; nous devons faire tout notre possible pour protéger le criminel et ses droits ainsi que favoriser sa réadaptation. À mon avis, la majorité des Canadiens ne croient pas que les criminels devraient être la priorité numéro un de notre système de justice.

L'amendement proposé par mon collègue, le député de Wild Rose, contribuera au moins à réorienter la priorité sur les victimes. Même si, d'un océan à l'autre, j'ai entendu de nombreux Canadiens parler de la nécessité de s'occuper des victimes, je n'ai pas vu à la Chambre de projet de loi qui ait réellement contribué à donner davantage leur mot à dire aux victimes et à leur accorder une plus grande priorité dans notre système de justice.

Le secrétaire parlementaire du solliciteur général a dit que nous ne pouvions pas adopter cet amendement parce que nous n'en avions pas les moyens. Nous devons toujours être très conscients des dépenses. Dans le programme réformiste qui prévoit de ramener le déficit à zéro en trois ans et que nous avons présenté d'un océan à l'autre, durant la campagne électorale de 1993, nous avons exposé un plan détaillé qui mènerait à un budget équilibré en trois ans. Dans ce plan, nous avons prévu des dépenses au titre de la justice. Nous savons que la mise en place de mesures dissuasives, qui peuvent consister en des peines d'emprisonnement plus longues, mais prendre aussi d'autres formes, occasionnera des coûts. Il s'agit de prioriser les dépenses. Dans notre plan de zéro et trois, nous l'avons fait. Le système de justice est si important que nous lui avons affecté des fonds.

Dans le budget des contribuables que nous avons présenté au ministre des Finances en février dernier, nous avons prévu des fonds pour l'établissement de systèmes comme celui que propose le député de Wild Rose.

• (1220)

Nous sommes toujours conscients des dépenses, mais nous savons aussi comment fixer les priorités. Il importe de savoir où les Canadiens sont prêts à consentir des dépenses et où ils ne le sont pas. Dans la plupart des cas, le gouvernement a complètement renversé cet ordre de priorités. Il ne sait pas ce qui est important pour les Canadiens et il ne sait pas quels sont les secteurs où les Canadiens sont en faveur des dépenses et où ils ne le sont pas.

Il va falloir que nous rappelions sans cesse au gouvernement ce qui est important pour les Canadiens. Il semble que le gouvernement ait perdu contact avec la réalité. C'est peut-être injuste de dire que cela s'applique à tous les députés ministériels parce que, à mon avis, ce sont principalement les membres du Cabinet, qui sont là depuis des années, qui ont perdu contact avec la réalité.

Malheureusement, dans le système des vieux partis, tout ce qui compte, c'est que, si le chef du parti détermine une ligne de conduite, tous les députés doivent s'y conformer. Nous savons que cette discipline de parti est loin d'être démocratique; bien au contraire, elle est antidémocratique. Nous avons vu cette discipline de parti à l'oeuvre à maintes reprises dans cette enceinte. Elle va même jusqu'à mettre de côté les députés qui savent ce que leurs